



« Chez moi, c'est mon choix ! »

DOSSIER DE PRESENTATION

A.S.P.P.i.



Asso AAASPPi

Siège : 25 rue du Moulinel – 59169 CANTIN

« Chez moi, c'est mon choix ! »

« Habiter... au cœur d'une cité accessible, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, comme un(e) citoyen(ne) à part entière » Vivre ensemble et être acteur de son projet de vie.

Une nouvelle alternative de logement issue de la loi ELAN, **consacre de nouvelles perspectives d'accueil pour des personnes en situation de handicap**, en milieu ordinaire de vie, dans une société inclusive.

Dans la continuité de nos actions, Nous souhaitons dépasser cette notion d'intégration pour permettre à la personne en situation de handicap **l'accès à cette nouvelle forme d'inclusion sociétale**.

Notre projet consiste à proposer un logement individuel un « chez soi », offrant une pluralité de prestations adaptées aux besoins exprimés et permettant à la personne de s'accomplir.

Notre militantisme associatif s'affirme par l'expression des droits des personnes en situation de handicap : son droit au bonheur, sa dignité et sa citoyenneté, sa reconnaissance à être reconnu comme une personne à part entière, le respect dû à son handicap, sa qualité de vie et sa pleine et entière participation à la vie sociale, sa bientraitance ...

1 Valeurs associatives

« Rien n'est plus important pour l'homme que de guider une autre vie » : notre maxime associative. M GRAY. Le rayonnement de l'association repose sur cette richesse fondamentale.

2 Présentation du projet d'habitat inclusif « Chez moi, c'est mon choix ! »

Notre projet « Chez moi, c'est mon choix ! » est de concevoir un nouveau concept d'hébergement pour les personnes en situation de handicap. Notre démarche associative s'inscrit dans cette perspective de changement, face à de nouveaux besoins et à des exigences sociales. La personne en situation de handicap ne doit plus être considérée comme un sujet marginalisé.

Il s'agit de créer un lien social inclusif et solidaire à l'accompagnement de la personne à travers le développement d'activités extérieures au lieu de vie. Le lieu de résidence consacre le point de départ de son véritable projet, ou l'autodétermination est l'unique modèle pour s'accomplir.

A.A.A.S.P.P.I.

2.1 Le dispositif résidentiel

La situation de l'immeuble et du dispositif d'accueil se situe au centre de la ville de Douai, à proximité immédiate de toutes commodités ; transports urbains, commerces, administrations, loisirs...

La structure d'accueil se décompose :

- 5 Logements connectés et sécurisés proposant un espace de vie de type studio (chambre/salon) avec coin cuisine équipée, une salle de bain- WC.
- 2 Grands Logements connectés et sécurisé pour couple, proposant un espace de vie de type T2, avec coin cuisine équipée, salon, chambre, une salle de bain-wc.
- 1 Logement connecté et sécurisé pour couple / fratrie, proposant un espace de vie de type T2, avec coin cuisine équipée, salon, chambre, une salle de bain-wc.

- Un espace collectif composé d'une cuisine équipée, d'une salle à manger et d'un salon,
- Un espace de bureau éducateur
- Une buanderie laverie

Notre projet d'habitat répond au principe de vie « Vivre chez soi sans être seul » pour personne en situation de handicap. Il s'agit de logements ordinaires aménagés et regroupés, proposant différentes prestations de services, ouverts sur l'extérieur. Ces logements prennent la forme d'habitat dit « **Accompagné, partagé et inséré dans la vie locale** »

2.2 La population concernée

- Hommes et femmes âgés de plus de 18 ans, célibataires ou en couple, en situation de handicap avec une déficience intellectuelle ;
- Travailleurs en ESAT, en Entreprise Adaptée ou en Atelier Protégé, en entreprise classique avec une reconnaissance RQTH ayant l'envie de vivre en ville avec un projet à la participation à la vie sociale ;
- Jeunes adultes relevant d'un aménagement creton, aujourd'hui sans solution, en quête d'une solution alternative conciliant l'accès au logement tout en soutenant l'inclusion par la voie socio-professionnelle ;
- Personnes adultes hébergées au domicile parental quel que soit l'âge, formulant le souhait d'une vie en autonomie au regard d'une situation dégradée de l'aidant et de ses conditions d'accueil ne permettant plus le maintien au domicile parental ou familial. Cette perspective répond aux besoins repérés dans l'aide aux aidants et à la prévention de l'épuisement ;
- La personne en situation de handicap vieillissante de plus de 60 ans, présentant des conditions d'autonomie suffisante à l'accession au dispositif.

2.3 Les types de déficiences

Le projet s'adresse aux personnes en situation de handicap liées à une déficience intellectuelle moyenne à légère, avec une pathologie stabilisée non évolutive, avec une reconnaissance d'une invalidité reconnue par la MDPH.

Selon la configuration technique des lieux et l'accessibilité aux logements (2^{ème} et 3^{ème} étage sans ascenseur) les personnes à mobilité réduite ou présentant une incapacité fonctionnelle sévère ne peuvent prétendre au projet.

A.A.A.S.P.P.i.

2.4 Encadrement professionnel

- Une coordination assurée par un éducateur spécialisé (Accompagnement et qualité de l'accueil, soutien du développement de l'autonomie...);
- Un psychologue (Développer l'assertivité des personnes – habilités sociales – le bien vivre ensemble...);
- Maitresse de maison (Accompagnement à la vie quotidienne...);
- 2 jeunes services civiques.

2.5 Localisation de l'habitat au cœur du centre-ville de Douai.



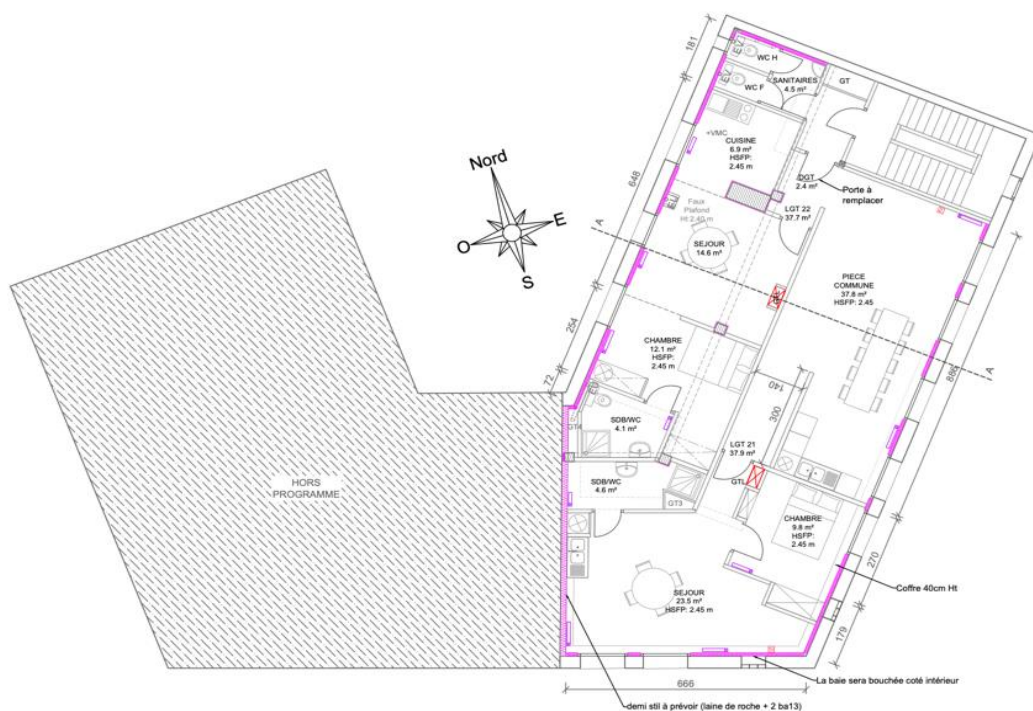
La cité de Douai présente un cadre urbain propice à l'implantation des dits logements.

Le tissu social Douaisien répond aux attentes d'un habitat inclusif pour personne en situation de handicap. Le lieu choisi est un emplacement idéal, il contribue à l'émergence d'un lien social fourni autour de l'habitat et le projet de vie de chaque personne accueillie. L'adresse de l'immeuble se situe à l'angle de la rue Marseline et de la rue Morel.

Le choix de l'implantation répond à une volonté associative de proposer un habitat de qualité au cœur de la cité Douaisienne.

Sa situation en centre-ville donne un accès immédiat à toutes les commodités urbaines, l'accès aux associations locales, aux commerces, aux services publics, et aux multiples moyens de transport... La mobilité et l'accessibilité aux services sont au cœur de nos préoccupations.

2.6 Plans d'architecte Niveau R+2



Niveau R+3

